

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2026

---

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

Adopté

N° CS942

## AMENDEMENT

présenté par  
Mme Colin-Oesterlé, rapporteure

-----

### ARTICLE 4

À la première phrase de l'alinéa 16, substituer aux mots :

« qui peuvent tenir compte de l'âge ou de besoins spécifiques d'enfants et de »

les mots :

« adaptées à l'âge ou aux besoins spécifiques des enfants et des ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.